

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
Société SAS METHA-HERBAUGES CORCOUE
commune de Corcoue-sur-Logne

Par arrêté préfectoral n° 2023/ICPE/169 en date du 20 avril 2023, une enquête publique est ouverte à la mairie de Corcoue-sur-Logne, pendant une période de 33 jours **du lundi 15 mai 2023 à 9h00 au vendredi 16 juin 2023 inclus à 12h00**, portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SAS METHA-HERBAUGES en vue de la création d'une unité de méthanisation, ainsi que sur la demande de permis de construire, sur la commune de Corcoue-sur-Logne.

Cet établissement est soumis à autorisation sous les rubriques n° 3532 et 2781-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et 3.3.1.0 au titre de la loi sur l'eau.

Une commission d'enquête est désignée et comprend Monsieur Gilbert FOURNIER, cadre retraité de l'agroalimentaire, président de la commission d'enquête et de Monsieur Marc JACQUET, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts honoraires en retraite et de Monsieur Jean-Claude VERDON, retraité ingénierie, membres titulaires.

La commission d'enquête est chargée de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Corcoue-sur-Logne, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- **lundi 15 mai 2023 9h00-12h00**
- **mercredi 17 mai 2023 14h00-17h00**
- **mardi 23 mai 2023 9h00-12h00**
- **jeudi 25 mai 2023 9h00-12h00**
- **mercredi 31 mai 2023 14h00-17h00**
- **samedi 3 juin 2023 9h00-12h00**
- **jeudi 8 juin 9h00-12h00**
- **lundi 12 juin 14h00-17h00**
- **vendredi 16 juin 9h00-12h00**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de Corcoue-sur-Logne aux jours et heures d'ouverture des services au public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur la plate-forme numérique accessible ici : <https://www.registre-dematerialise.fr/4601> ou depuis le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr et depuis le site internet de la préfecture de Vendée <https://www.vendee.gouv.fr>

Le dossier comporte une étude d'impact du projet, ainsi que les avis obligatoires notamment l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre « papier », déposé en mairie de Corcoue-sur-Logne. Celles-ci peuvent également être adressées, par voie postale à la commission d'enquête, en mairie de Corcoué-sur-Logne (11 Rue Lejeune, 44650 Corcoué-sur-Logne)

Elles peuvent être déposées directement sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4601>, accessible également depuis le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr), et de la préfecture de Vendée (<https://www.vendee.gouv.fr>) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-4601@registre-dematerialise.fr

La taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique (*Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des procédures environnementales et foncières*), dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

La commission d'enquête rédigera un rapport unique dans lequel elle relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Elle consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, à savoir :

- d'une part, au titre de la demande d'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation,
- d'autre part sur la demande de permis de construire,
en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables au projet.

Dès réception, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique, de la préfecture de Vendée et mis à la disposition du public en mairie de Corcoue-sur-Logne pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la Société SAS METHA-HERBAUGES – La Vergnière – 44650 CORCOUE-SUR-LOGNE.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

- la décision d'accorder ou non le permis de construire relève de la compétence du préfet de la Loire-Atlantique ;
- un arrêté d'autorisation environnementale unique délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.